

Réaction aux perquisitions menées le 11/10/2018 au SPW Environnement

12 octobre 2018 - C'est avec stupéfaction que le SPW a vécu hier les perquisitions menées au sein des bureaux du SPW Environnement par les enquêteurs de l'Office central de la Répression de la Corruption. Si le personnel est sous le choc, le SPW tient à affirmer sa détermination à collaborer pleinement avec la Justice afin de faire toute la lumière sur les investigations en cours.

Selon les informations relatées ce matin par la presse, la Justice soupçonne un Directeur du SPW « à tout le moins de prise d'intérêts ». Le Service public de Wallonie tient avant tout à préciser que si ce Directeur faisait partie du management à l'époque de l'OWD, les soupçons qui pèsent aujourd'hui sur lui n'ont a priori rien à voir avec le cas du comptable inculpé de détournement d'argent par un fonctionnaire public et de blanchiment d'argent.

Le SPW rappelle qu'une série de mesures importantes avaient été prises dès 2016 suite à cette affaire :

- Nouvelles procédures de paiement au sein de l'OWD durant l'année 2016
- Dissolution de l'OWD le 31 décembre 2016 et réintégration au sein du SPW Environnement
- Clôture des comptes de l'OWD
- Réorganisation des services du département en charge des déchets (fusion de 2 directions)
- Adoption du Plan Wallon des Déchets-ressources avec Création d'une structure au sein du département pour sa mise en œuvre efficace (personnel expert en cours de recrutement)
- Mise en place pour tout le SPW d'un projet de Maîtrise interne des risques et activités visant à développer une méthodologie commune de contrôle interne et de gestion des risques
- Désignation au sein de chaque DG d'un référent « contrôle interne »
- Rédaction de documents procéduriers sur le processus paiement
- Audit interne en cours de finalisation au sein du Département Sol et Déchets (DSD)
- Renforcement du contrôle interne

Par ailleurs, le Service public de Wallonie souligne que dans le cadre de la réorganisation de ses services (sur proposition de son Comité de Direction et décision du Gouvernement wallon du 19 juillet dernier), 2 directions du DSD ont été fusionnées. Par conséquent, ce directeur n'était plus en charge d'une Direction depuis le 1^{er} septembre dernier.

Enfin, quelles que soient les décisions que la Justice prendra dans ce dossier et dans le respect de la présomption d'innocence, le SPW a décidé de suspendre avec effet immédiat et dans l'intérêt du service le directeur concerné.